



Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 11 décembre 2023

Présidence : M. Gérard Brodard Syndic
Citoyens présents : 62 y compris les membres du Conseil communal et les Secrétaires.

La présente assemblée a été convoquée par insertion dans la feuille officielle du 24 novembre 2023, par affichage aux 3 piliers publics et par distribution d'un tout-ménage, selon les modalités décidées lors de l'assemblée constitutive du 9 juin 2021, avec le tractanda suivant :

Tractanda:

1. Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 11 septembre 2023
2. Présentation générale du budget de résultats 2024
 - 2.1 Budget de résultats 2024
 - 2.2 Rapport de la Commission financière
 - 2.3 Approbation du budget de résultats 2024
3. Budget des investissements 2024 et vote du crédit y relatif
 - 3.1 Installation d'un abri vélos sur le parking de la salle la Colombière
 - 3.2 Agrandissement de la buvette de Lully
 - 3.3 Amélioration des infrastructures communales (zones 30 km/h.)
 - 3.4 Participation à l'achat d'une épareuse avec la Commune de Châtillon
 - 3.5 Déplacement d'une conduite d'eau potable à Seiry – Route de l'Eglise
 - 3.6 Budget global des investissements 2024
 - 3.7 Rapport de la Commission financière
 - 3.8 Approbation du budget des investissements 2024
4. Divers

A 20h.01 M. Gérard Brodard – Syndic ouvre l'assemblée en adressant les salutations d'usage et remerciements aux citoyens présents. M. le Syndic informe l'assemblée que les débats seront enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Se sont excusés :

Mmes Marie-Noëlle Guex, Jacqueline Tesse, Sophie Pillonel, Antoinette Jakob, Valérie Martin
MM Frédéric Tesse, Jérôme Riedo, Georges Krattinger, Frédéric Vernier, Eric Collomb, Christian Schlechten, Remi Hermida, Joseph Di Meo.

Nomination de 2 scrutateurs :

Mme Elisabeth Pillonel, M. Grégory Verdon.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 11 septembre 2023

Depuis la décision de l'assemblée du 9 juin 2021, le procès-verbal n'est plus lu. Ce dernier est présenté à l'écran page par page et chacun peut y apporter les commentaires souhaités.

La parole n'étant plus requise, il est demandé à l'assemblée si des remarques sont encore à formuler par rapport à ce document.

Ceci n'étant pas le cas, le procès-verbal est soumis au vote et est accepté par 59 x oui / o x non et 3 abstentions.

M. le Syndic remercie la Secrétaire pour la parfaite rédaction du document.

2. Présentation générale du budget de résultats 2024

La parole est donnée à M. Gérard Brodard Syndic – Responsable des finances qui présente le budget 2024, chapitre par chapitre et apporte à l'assemblée les commentaires utiles.

2.1. Généralités liées au budget de résultats 2024

- Total de charges de CHF 5'499'250.00 soit une augmentation de 7.8% par rapport à 2023.
- Total des revenus s'établit à CHF 5'258'160.00 ce qui donne un excédent de charges présumé de CHF 241'090.00 (CHF 212'610.00 en 2023).
- Total des amortissements se montent à CHF 320'760.00 et la réserve de réévaluation des actifs au bilan s'élève à CHF 1'480'418.66, ce qui apporte un produit extraordinaire de CHF 148'041.87.
- Les charges liées prévisibles ont augmenté de CHF 129'800.00 soit + 5%.
- Augmentation des attributions liées à la péréquation financière de CHF 11'750.00 répartis entre les ressources et les besoins.
- Compensation de CHF 18'000.00 selon à la nouvelle loi sur l'imposition des entreprises.
- La troisième et dernière tranche du remboursement du montant de la caisse de pension de l'État de Fribourg s'élève à CHF 21'170.00.
- La fortune au 31 décembre 2022, se montait à CHF 2'009'811.83, ce qui permet momentanément à la Commune de supporter le résultat négatif présumé du budget 2024.
- Les produits de la vente du projet B "Hameau de la Fontaine" de CHF 1'033'620 et celui du projet A "La Ferme" CHF 1'050'000.00, respectivement CHF 850'000.00 doivent encore être encaissés.

Le récapitulatif du budget de résultats 2024 se présente comme suit :

Total des charges : CHF. 5'499'250.00 / revenus : CHF. 5'258'160.00 / Excédent de charges de CHF. -241'090.00

M. le Syndic remercie Mme Heidi Monney – Caissière pour l'excellent travail effectué et donne la parole à l'assemblée :

M. Samuel Spicher souhaite savoir à quoi correspond le montant de CHF. 8'000.00 sous la désignation : planification financière, MCH2.

M. le Syndic l'informe que c'est un support financier de la fiduciaire BDO dans le domaine communal avec lequel nous collaborons. C'est la 2^{ème} année que nous travaillons avec le système MCH2.

Lors de l'assemblée des comptes 2024, la spécialiste BDO sera présente afin de vous présenter la planification financière pour les prochaines années.

M. Samuel Spicher demande à quoi correspondent les montants de CHF. 5'100.00 pour les amortissements planifiés immob. corporelles (mob. bureau) et CHF. 15'300.00 pour les amortissements planifiés immob. corporelles (informatique).

M. le Syndic l'informe que l'amortissement sur les investissements 2023 de l'informatique sera comptabilisé dès 2024.

M. Samuel Spicher s'étonne du montant élevé de CHF. 60'000.00 sous la désignation : contrat de maintenance informatique, software et site internet.

Mme Catherine Plüss – Conseillère communale l'informe que ce montant correspond à différentes adaptations informatiques, la maintenance, les mises à jour des licences, un serveur supplémentaire, la numérisation des documents pour le contrôle des habitants, la mise en place du logiciel pour les salaires et celle pour la gestion des tâches Wedo.

M. Samuel Spicher est surpris du montant budgétisé à de CHF. 100'000.00 indiqué sous : prestations de service de tiers. Il souhaite savoir qui est le prestataire et souhaiterait pouvoir bénéficier du 1/100 ème des services rendus sur la Route du Yau.

M. le Syndic l'informe que le Domaine du Bugnonet est le prestataire engagé pour la Commune et prend bonne note des propos de M. Spicher liés à ces prestations.

Ce même citoyen souhaite savoir si le montant de CHF. 30'000.00 indiqué sous aménagement du territoire est prévu pour la mise en place de la zone 30 km/h.

M. le Syndic lui répond par la négative. Ce montant est prévu pour le poste lié au service technique qui devrait être repris par M. Frédy Wittwer, actuellement Conseiller communal. Dans un premier temps, il gèrera principalement les dossiers liés aux constructions étant de plus en plus complexes.

M. Francis Marchand souhaite des explications relatives au démantèlement des sources du Château.

M. Jérémy Bonfils – Conseiller communal précise que le réservoir sera démonté et les regards retirés. Cependant, les conduites resteront.

M. Francis Marchand relève qu'il est dommage de retirer cette installation. Peut-être qu'un jour, nous aurons besoin de cette eau. C'est la seule réserve en possession de la Commune. Il rappelle que la somme de CHF. 30'000.00 a déjà été investie pour les sources du bas.

M. le Syndic avise l'assemblée que le Conseil communal prévoit d'investir pour les sources à Seiry et Bollion mais pas à Châtillon où les relevés d'eau du Laboratoire ne sont pas conformes pour une utilisation publique de cette eau par la commune.

M. Antonio Hermida s'étonne du montant peu élevé de CHF. 200.00 au poste : eau, énergie, combustible pour le bâtiment de Seiry, ceci en comparaison avec les autres bâtiments de la Commune.

Mme Catherine Plüss – Conseillère communale l'informe que ce montant correspondant au chauffage de l'appartement situé en dessus du bâtiment de l'édilité à Seiry.

M. Antonio Hermida demande à savoir si le poste lié au suivi des nouvelles constructions a été mis au concours ou directement attribué par le Conseil communal.

Notre Syndic lui répond que ce poste sera repris en principe par F. Wittwer – Conseiller communal qui gère aujourd'hui le dicastère lié aux constructions.

M. Samuel Spicher constate que c'est la seconde année consécutive que le budget affiche un résultat négatif. Il en vient vers une augmentation d'impôts d'un point et souhaite savoir quelle est la position du Conseil communal concernant ce budget de fonctionnement.

M. le Syndic complète en précisant que cette demande a été faite à l'assemblée communale en décembre 2021 pour la modification du taux d'imposition des personnes physiques et morales de CHF. 0.80 à CHF. 0.90 pour l'année 2022. L'augmentation d'un point correspond à un apport de CHF. 300'000.00, l'assemblée communale a refusé cette augmentation.

Pour les années à venir, nous n'aurons pas le choix de présenter à l'assemblée une nouvelle augmentation. La planification financière du printemps prochain nous le démontrera. De plus, des dépenses conséquentes sont à venir, soit pour les EMS, la STEP, etc.

M. Roland Ducarroz souhaite savoir où en est le versement d'un million de francs à verser par la Commune d'Estavayer pour la zone des Marais.

M. le Syndic précise que le secteur est à l'étude. Il rappelle que la Commune de Lully va toucher ce montant uniquement en cas de changement de zone. Nous sommes en attente d'un retour du Canton à ce sujet. Aujourd'hui, la Broye n'est pas favorisée pour l'aménagement du territoire.

M. Jean-Luc Riedo revient sur le montant de CHF. 30'000.00 lié au démantèlement des sources. Il ne juge pas que cette dépense soit utile.

M. Jérémy Bonfils – Conseiller communal précise que ce montant de CHF. 30'000.00 correspond à l'entretien du réseau, la réparation de fuites, etc. Le démantèlement des sources coûtera CHF. 5'000.00 env.

M. Roland Ducarroz souhaite savoir qui a demandé ce démantèlement.

Notre Syndic lui répond qu'à la suite des résultats de l'eau non potable remis par le laboratoire cantonal, le Conseil communal a pris cette décision.

M. Jean-Jacques Fünfschilling constate que le Conseil communal ne fait pas d'économie. Trop d'argent est dépensé inutilement.

2.2 Rapport de la commission financière

La parole est donnée à Mme Irène Rüsi - Présidente de la Commission financière :

La Commission s'est réunie le 13 novembre dernier avec le Conseil communal afin d'examiner les budgets de résultats et des investissements de la Commune de Lully pour l'exercice 2024. Ceux-ci ont été présentés d'une manière claire et précise par le Conseil communal qui a apporté toutes les informations nécessaires et il a répondu de manière explicite à toutes les questions.

De plus, la Commission dans son intégralité s'était réunie le mercredi 8 novembre afin d'échanger au sujet des documents qu'elle avait déjà en sa possession concernant les budgets de l'année 2024.

Au vu de ce qui précède, la Commission financière accepte le budget de résultats 2024 et recommande à l'assemblée d'approuver ce budget présentant un excédent de charges présumé de CHF. 241'090.00.

2.3 Approbation du budget 2024 – comptes des résultats

Ce point est soumis au vote. Celui est accepté par 41 x oui / 12 x non et 5 x abstentions.

M. Gérard Brodard – Syndic remercie l'assemblée pour sa confiance, Mme Heidi Monney – Caissière et le Conseil communal pour le travail accompli.

3. Budget des investissements 2024 et vote des crédits y relatifs

M. Gérard Brodard – Syndic donne la parole à la Commission financière – Mme Irène Rüsi Présidente qui fait part des points suivants à l'assemblée :

Tous les nouveaux investissements qui vont être présentés et soumis au vote lors de cette assemblée sont des investissements prévus pour un montant total de CHF. 301'000.00.

La Commission financière souhaite rappeler à l'assemblée que, son rôle n'est pas de déterminer si un investissement peut ou doit être réalisé plus qu'un autre en fonction de son importance mais, la Commission financière doit déterminer si un investissement est réalisable financièrement.

Comme tous les nouveaux investissements présentés ce soir seront financés par des liquidités, cela veut donc dire que la Commune les réalisera lorsque les liquidités seront disponibles.

La Commission ne peut donc pas émettre de préavis favorable ou défavorable.

M. le Syndic ajoute que les investissements suivants seront présentés en détail par les Conseillers responsables et adoptés individuellement par l'assemblée, ceci selon les énoncés du tractanda.

3.1 Installation d'un abri vélos sur le parking de la salle la Colombière

La parole est donnée à Mme Catherine Plüss – Conseillère communale qui apporte à l'assemblée les précisions concernant cette dépense :

Cet abri est prévu pour 12 vélos.

M. Antonio Hermida ne trouve pas utile d'installer un abri couvert.

M. Charles Riedo est favorable d'installer cet abri à vélos mais propose également de couvrir les abris de bus.

M. Jean-Jacques Fünfschilling est contre la mise en place de cet abri. La Commune doit faire des économies.

M. Jean-Luc Riedo n'est ni pour ni contre. Toutefois par équité, on pourrait installer un abri dans les 3 villages.

M. le Syndic complète en précisant que le village de Lully a été priorisé car il y a plus de personnes qui se rendent à la salle de Lully. Pour les autres villages, cela sera fait ultérieurement.

Plan de financement et calcul des charges :

Coût estimé :	10'000.00
Financement par les liquidités	10'000.00
Amortissement annuel estimé : 5%	500.00
Total des charges d'exploitation annuelles estimées	500.00

La parole est donnée à Mme Irène Rüssi – Présidente de la Commission financière qui approuve cet investissement de CHF. 10'000.00 et recommande à l'assemblée d'en faire de même.

Ce point est soumis au vote. Celui-ci est refusé par 32 x non, 20 x oui et 7 absentions.

3.2 Agrandissement de la buvette de Lully

La parole est donnée à Mme Catherine Plüss – Conseillère communale qui apporte à l'assemblée les explications d'usage :

Les raisons sont les suivantes :

1. Augmentation de la capacité de la buvette

2. Besoin supplémentaire de place pour les utilisateurs, soit par ex. le groupe Jass, l’AES
3. Valorisation de l’espace non-utilisé de l’ancien bureau communal

Mme Catherine Plüss nous fait part des travaux qui seront entrepris :

1. Ouverture du mur de séparation
2. Consolidation des murs
3. Réfection du sol de l’ancien bureau
4. Travaux d’électricité et de peinture, changement des luminaires
5. Achat de mobilier supplémentaire
6. Installation d’une paroi amovible permettant de séparer les 2 espaces

M. Jean-Luc Riedo souhaite savoir si la cuisine actuelle sera modifiée. Mme Catherine Plüss – Conseillère communale l’informe qu’elle restera telle quelle, le coût étant trop élevé pour ce genre de travaux.

M. Julien Hennard propose d’acheter du mobilier d’occasion afin de faire des économies. Mme Catherine Plüss – Conseillère communale l’avise que ce n’est pas exclu. Ce point reste à définir.

M. Roland Ducarroz relève que s’il y a un manque de places à ce jour pour accueillir les enfants de l’AES, cette nouvelle dépense doit être acceptée.

Mme Martha Pittet demande si l’extérieur du bâtiment sera modifié. Mme Catherine Plüss lui répond par la négative. Seules des modifications intérieures se feront.

Plusieurs citoyens s’inquiètent de savoir de quelle façon cet investissement sera rentabilisé. M. le Syndic les informe que pour ces travaux, nous avons les liquidités. Et à définir si les locations seront augmentées.

Mme Catherine Plüss – Conseillère communale ajoute que nous pourrions prévoir une minime augmentation pour les habitants de Lully, et une plus grande pour les personnes extérieures.

M. Samuel Spicher ajoute qu’il n’y aura aucun retour sur cet investissement de CHF. 50'000.00. Il s’étonne d’investir un tel montant au vu de la situation actuelle.

Plan de financement et calcul des charges :

Coût estimé	50'000.00
Financement par les liquidités	50'000.00
Amortissement annuel estimé : 3 %	1'500.00
Total des charges d’exploitation annuelles estimées	1'500.00

La parole est donnée à Mme Irène Rüssi – Présidente de la Commission financière qui approuve cet investissement de CHF. 50'000.00 et propose à l’assemblée d’en faire de même.

Ce point est soumis au vote. Celui-ci est accepté par 45 x oui / 4 x non et 10 abstentions.

3.3 Amélioration des infrastructures communales (zones 30 km/h.)

La parole est donnée à Mme Oksana Isoz – Conseillère communale qui apporte à l’assemblée les explications d’usage :

Ce projet a été présenté à la population par le Bureau Team+ en juin dernier.

Le descriptif est le suivant :

Ce projet vise à créer des zones urbaines dans les 3 villages de la Commune où la vitesse est limitée à 30 km/h. Les dépenses associées à ce projet incluent l'aménagement de la voirie, la signalisation selon l'étude et l'offre de Team+. Les objectifs sont d'améliorer la sécurité routière, de favoriser la mobilité douce, et de créer des environnements urbains plus conviviaux et durables.

Les raisons de cet investissement comprennent la réduction des accidents, l'encouragement de modes de déplacements alternatifs et l'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers résidentiels.

Plan de financement et calcul des charges :

Coût estimé	200'000.00
Financement par les liquidités	200'000.00
Amortissement annuel estimé : 2.5 %	5'000.00
Total des charges d'exploitation annuelles estimées	5'000.00

M. Bernard Vespy n'ayant pas pu participer à la présentation en juin dernier demande à pouvoir la visionner sur le site ou ailleurs. Il lui est répondu que celle-ci ne sera pas accessible avant la mise à l'enquête. Toutefois, il pourra sans autre contacter la Conseillère communale responsable.

M. Camille Duc souhaite savoir combien d'accidents sont survenus, pour mettre en place une telle infrastructure. Il ne comprend pas cette façon de procéder.

Mme Oksana Isoz l'avise que nous allons anticiper pour éviter les accidents. Une nouvelle présentation à la population aura lieu avant l'enquête du projet.

M. Samuel Spicher était présent à ladite séance. Toutefois, il s'étonne de devoir voter une somme extrêmement importante en ne sachant pas à quoi correspond ce projet. De plus, celui-ci ne peut pas être consulté.

Pour lui, à ce jour, cet investissement n'est pas nécessaire. Il est démesuré au vu du cash-flow actuel de la Commune.

M. le Syndic précise qu'il pourra être financé par des liquidités.

Mme Oksana Isoz – Conseillère communale relève que ce projet a été mis en place à la demande de plusieurs citoyens afin de ralentir le trafic.

Aussi, une pétition a été déposée. De ce fait, les chemins des écoliers pourront être plus sécurisés.

Elle rappelle que l'étude de ce projet a été validée.

M. le Syndic ajoute qu'à ce jour, nous sommes en enquête préalable. Une nouvelle séance d'information aura lieu prochainement, ceci avant l'enquête définitive. Il précise que l'abri de bus n'est pas prévu dans cette dépense. Il sera traité indépendamment avec et par le Canton.

M. Antonio Hermida relève qu'il est bien de mettre en place des infrastructures pour la sécurité des enfants mais il faut aussi prévoir la sécurité pour les adultes. Il propose d'installer des lignes blanches et jaunes où il n'y pas de trottoir.

De plus, il a fait le test, à l'intérieur des villages, il est difficilement possible de rouler à plus de 25 km/h. De ce fait, il ne juge pas utile de dépenser la somme de CHF. 200'000.00, ceci au vu du manque de liquidités de la Commune.

M. Alfred Pillonel souhaite savoir si le Canton impose la mise en place de ces zones 30km/h. Mme Oksana Isoz lui répond par la négative.

M. Jean-Jacques Fünfschilling relève que les automobilistes sont raisonnables. Cette dépense est trop élevée. Il ne souhaite pas que le taux d'imposition soit revu à la hausse.

M. Raymond Pillonel propose de mettre cette réduction de vitesse à 30/km dans les finances de la Commune, et faire des amortissements avant tout.

Mme Caroline Brodard s'étonne de toutes ses revendications. Elle précise que ce sont les citoyens qui ont demandé la mise en place de ces zones 30 km/h. et le Conseil communal a effectué son travail.

A la suite des propos relevés par Mme Caroline Brodard, M. Antonio Hermida complète en précisant que cela fait 20 ans qu'il demande d'agrandir la canalisation aux abords de sa propriété et aujourd'hui, le montant n'est pas disponible pour la réalisation de ces travaux. Il faut accepter qu'il y ait des investissements qui peuvent être faits et d'autres pas.

Mme Martha Pittet souhaite savoir si ces chicanes proposées sont vraiment utiles. Elle propose de mettre en place d'autres alternatives qui seraient plus économiques.

M. Jean-Luc Riedo propose au Conseil communal de revenir en assemblée avec un projet plus allégé.

M. Marc-Antoine Martinet s'étonne aussi des propos relevés. Il est clair que le montant est élevé. Toutefois, il estime qu'il est important d'entreprendre le nécessaire avant qu'un accident ne survienne. Il ne voit pas le souci de réduire la limitation de vitesse.

M. le Syndic prend bonne note de ces différentes remarques. Une nouvelle étude sera faite et ensuite, elle sera présentée à la population.

Il propose de reporter cet investissement lors d'une prochaine assemblée.

M. Jean-Jacques Fünfschilling demande que ce point soit tout de même soumis au vote.

La parole est donnée à Mme Irène Rüssi – Présidente de la Commission financière qui approuve cet investissement de CHF. 200'000.00 et propose à l'assemblée d'en faire de même.

Celui-ci est refusé par 45 x non / 13 x oui et 4 x abstentions.

3.4 Participation à l'achat d'une épareuse avec la Commune de Châtillon

La parole est donnée à Mme Oksana Isoz – Conseillère communale pour des informations relatives à ce nouvel achat.

Descriptif : cette dépense comprendra une partie du coût d'achat de la nouvelle machine et la seconde partie sera financée par la Commune de Châtillon.

Les raisons : le remplacement est dû à l'obsolescence de l'ancienne machine, des coûts de maintenance élevés et l'incapacité de répondre aux besoins actuels. L'objectif global serait d'optimiser les performances de l'équipement pour assurer une gestion efficace des espaces verts.

Plan de financement et calcul des charges :

Coût estimé	16'000.00
Financement par les liquidités	16'000.00
Amortissement annuel estimé : 10 %	1'600.00
Total des charges d'exploitation annuelles estimées	1'600.00

M. Roland Ducarroz propose d'acheter cette machine dans la région et qu'elle soit adéquate pour faire aussi la taille des haies.

M. le Syndic lui répond par l'affirmative.

M. Camille Duc souhaite savoir si c'est cette même machine qui a effectué les travaux de déchiquetage dans la haie sur la Route de Châtillon. M. Frédy Wittwer – Conseiller communal lui répond également par l'affirmative.

M. Roland Ducarroz et M. Jean-Jacques Fünfschilling donnent des explications à l'assemblée quant à la différence des épareuses.

M. Jean-Luc Riedo souhaite savoir ce qui est le plus rentable sur le moyen terme, la location ou l'achat ?

M. le Syndic l'informe que pour l'instant, l'achat serait la meilleure alternative.

La parole est donnée à Mme Irène Rüssi – Présidente de la Commission financière qui approuve cet investissement de CHF. 16'000.00 et propose à l'assemblée d'en faire de même.

Ce point est soumis au vote, il est accepté par 57 x oui / 1 x non et 4 absents.

3.5 Déplacement d'une conduite d'eau potable à Seiry – Route de l'Eglise

La parole est donnée à M. Jérémie Bonfils – Conseiller communal qui apporte à l'assemblée les précisions relatives à ce point :

Actuellement, la conduite communale d'eau potable passe au travers d'une parcelle constructible – art. 8266 où prochainement, la réalisation d'une habitation est prévue.

A ce titre, un avis de droit a été demandé qui précise que les frais de déplacement seront à la charge de la Commune.

Plan de financement et calcul des charges :

Coût estimé	25'000.00
Financement par les liquidités	25'000.00
Amortissement annuel estimé : 1.25 %	312.50
Total des charges d'exploitation annuelles estimées	312.50

Il est demandé quelle sera la longueur de ladite conduite. M. Jérémie Bonfils – Conseiller communal précise qu'elle sera de 30 m. env. et installée à 1 m. de profondeur, hors gel. Quant à son diamètre, il sera identique à celui de la conduite actuelle.

M. Dominique Pillonel informe l'assemblée que cette conduite a déjà été déplacée lorsqu'il a construit sa maison. Il constate que les plans n'ont pas été mis à jour par rapport au tracé actuel. M. le Syndic en prend bonne note, ceci sera contrôlé.

M. Jérémie Bonfils ajoute que sur le plan en possession de la Commune, cette conduite passe au travers de l'article 8266.

M. Antonio Hermida relève que le travail n'a pas été effectué correctement par l'Ingénieur concerné.

M. Bekim Morinaj demande si une offre a été faite pour ces travaux.

M. Jérémy Bonfils relève que pour l'instant, seul le devis a été demandé à Gilles Martin Ingénieur.

Mme Irène Rüssi précise que si ces travaux n'ont pas besoin d'être faits, rien ne sera entrepris.

La parole est donnée à Mme Irène Rüssi – Présidente de la Commission financière qui approuve cet investissement de CHF. 25'000.00. Elle propose à l'assemblée de l'accepter également.

Ce point est soumis au vote qui est accepté par 54 x oui / 2 x non et 4 x abstention.

3.6 Budget global des investissements 2024

M. le Syndic passe en revue ces différents postes et apporte à l'assemblée les informations explicatives.

- Les charges sont de CHF. 470'200.00 ./ CHF. 200'000 (zones 30 km/h.= refusées) ./ CHF. 10'000.00 (abri vélos = refusé) = CHF. 260'200.00.
- Total des revenus CHF. 170'000.00
- Nouveaux investissements CHF. 91'000.00
- Report d'investissements CHF. 169'200.00

M. Marc-Antoine Martinet a constaté que le bus TPF déposait des enfants devant la propriété Pillonel, il s'étonne de cette façon de procéder étant donné qu'il y a un arrêt officiel à Seiry. La Commune se charge de faire cette intervention auprès des TPF et un retour sera donné.

3.7 Rapport de la Commission financière

En préambule du rapport concernant tous les investissements détaillés, la Commission financière par sa Présidente – Irène Rüssi fait part à l'assemblée du message suivant :

Au budget d'investissements 2024 figure un montant de CHF. 169'200.00 qui représente le report d'investissements déjà votés les années précédentes et finalement CHF. 91'000.00 de nouveaux investissements. Cela représente donc un budget total des investissements pour l'année 2024 d'un montant de CHF. 260'200.00.

En se référant à ce qui a été annoncé précédemment, la Commission financière n'a pas d'objection au sujet du budget des investissements 2024 et recommande à l'assemblée de l'approuver.

Elle souhaite présenter ses remerciements au Conseil communal pour l'important travail accompli et la bonne collaboration. Elle remercie également Heidi Monney – Caissière pour la qualité du travail fourni.

3.8 Approbation du budget des investissements 2024

Ce budget est soumis au vote. Il est accepté par 61 x oui / 0 x non et 1 abstention.

Notre Syndic remercie l'assemblée une nouvelle fois pour la confiance témoignée au Conseil communal dans l'acceptation des nouveaux investissements. Il transmet sa gratitude aux Conseillers pour la préparation de leurs dossiers ainsi qu'au personnel administratif.

M. le Syndic remercie également la Caissière – Heidi Monney pour l'excellent travail accompli ainsi qu'à la Commission financière pour sa précieuse collaboration et sa pertinence dans les débats.

4. Divers

La parole est donnée à Mme Catherine Plüss – Conseillère communale concernant les points suivants :

Association Jardi'Liens :

L'avancement de ce projet installé sur l'arrière de l'école Arc-en-Ciel est en cours de réalisation. Aussi, elle relève qu'une haie biologique a été plantée en bordure de ces jardins.

L'Association a été créée fin septembre dernier.

M. Antonio Hermida souhaite savoir combien de personnes ont adhéré à cette Association. Mme Catherine Plüss – Conseillère communale lui répond qu'environ 30 personnes y ont déjà pris part.

M. Jean-Jacques Fünfschilling souhaite savoir en quelle zone est située cette partie « jardins ». Mme Catherine Plüss l'avise que celle-ci est placée en zone d'intérêt général.

Bâtiment administratif :

En janvier, une malfaçon a été constatée sur les façades. Les travaux relatifs au changement des panneaux se feront en janvier prochain, sous garantie.

Application DIGI-FR :

Cette plateforme à partir de laquelle la population pourra effectuer des démarches administratives, soit par ex. l'annonce d'un déménagement, demandes de formulaires, etc. sera installée en début d'année 2024.

M. le Syndic informe l'assemblée des points suivants :

Un apéritif sera organisé en janvier prochain afin de remercier les employés suivants :

- Mme Susana Woeffray – 10 ans en tant que concierge du bâtiment de Seiry
- M. Christian Sumi – 20 ans en tant que piqueur communal à Seiry

Remerciements et prises de congé :

Aussi, M. le Syndic remercie chacune de ces personnes par un mot lié à leur fonction.

Elles sont applaudies par l'assemblée communale.

- Margrit et Peter Strub – démission à la Commission des Seniors (absents). Ils sont remerciés pour le temps accordé.
- Didier Fogoz – démission à la Commission des Seniors en tant que Secrétaire (absent).
- Jérôme Riedo – 20 ans au service des sapeurs-pompiers (excusé).

Agenda :

- Fenêtre de l'Avent (selon le programme envoyé à la fin novembre)
- Soirée de Noël des écoles 21 décembre 2023
- Fermeture du bureau communal 22 décembre-05 janvier 2024
- Marché gratuit 17 mars 2024
- Assemblée communale 15 mai 2024
- Clôture scolaire 05 juillet 2024
- SlowUp 28 juillet 2024

Parole à l'assemblée :

M. Roland Ducarroz fait le constat suivant : le centre du village se densifie, un nouvel immeuble sera construit par Fonseca et un second par Zenith. Ceci impliquera l'arrivée de nouveaux habitants, ce qui amènera des véhicules supplémentaires. Aussi, il constate qu'il y a de plus en plus de véhicules stationnés au parking de la salle communale. Il propose de mettre en location ces places par l'achat d'un macaron. A ce titre, il demande qu'une étude soit faite. Le Conseil communal en prend bonne note.

M. Jean-Jacques Fünfschilling demande que les berges du ruisseau sur la route de Châtillon soient nettoyées, ceci avant que les chalets ne soient inondés, car ce même jour, celui-ci a failli déborder.

Le Conseil communal en prend bonne note.

M. Camille Duc relève que le curage des ruisseaux a été fait et de son côté, il n'a pas eu de souci.

M. Anthony Martin ajoute qu'il y a eu des dégâts au Moulin-au-Rey, les sapeurs-pompiers ont dû intervenir.

M. Jean-Jacques Fünfschilling remercie toutes les personnes qui lui achète un sapin.

Toutefois, il souhaite savoir ce que fait la Commune pour la biodiversité et l'environnement.

Le 1^{er} et le 4 décembre dernier, le chasse neige et la saleuse ont effectué plusieurs passages, et le lendemain de ces deux jours, toute la neige avait fondu. Il ne trouve pas ceci normal.

Les gens doivent le supporter.

M. le Syndic en prend bonne note. Toutefois, il est difficile de contenter toute la population.

Et concernant la biodiversité, la Commune est partenaire avec les agriculteurs. Des arbres et des haies ont été plantés. De plus, la Commission du développement durable effectue plusieurs tâches dans ce sens. Toutefois, la Commission et la Commune sont réceptrices de toutes nouvelles idées.

M. Camille Duc revient sur les faits qui se sont déroulés à l'école de Cortailod ces derniers jours et demande à savoir si l'école de Lully est préparée à ce genre de situation.

Mme Marie-Jo Vernier – Conseillère communale l'avise que chaque directeur a son classeur de crises avec les protocoles utiles. Néanmoins, ce genre de situation reste difficile à anticiper.

M. Francis Marchand souhaite savoir qui gère les travaux en cours aux abords de l'Eglise, car une tranchée a été faite et l'eau se dirige vers sa parcelle.

M. Jérémy Bonfils – Conseiller communal lui répond que la Paroisse gère ceci. A ce titre, une séance a été faite récemment. Le raccordement de l'évacuation des eaux va se faire de l'autre côté du bâtiment et traverser le chemin.

M. Jean-Luc Riedo demande de la possibilité de couvrir les abris bus.

Le Conseil communal en prend bonne note.

M. Francis Marchand demande à contrôler les miroirs sur le chemin du Bugnonet qui à ce jour, ne remplissent plus leur fonction.

Le Conseil communal prend également bonne note de cette remarque.

M. Frédy Wittwer avise l'assemblée que sur la Commune, nous sommes au bénéfice de deux zones de biotope. Ceux-ci vont être repris prochainement par le Canton pour une revitalisation.

La parole n'étant plus demandée, M. Gérard Brodard - Syndic apporte ses remerciements à toutes les personnes qui œuvrent pour la Commune et présente à chacun, ses meilleurs vœux pour la nouvelle année. Il invite l'assemblée à la traditionnelle verrée.

La séance est levée à 22h.07.

La Secrétaire :
Christèle Collomb

Le Syndic :
Gérard Brodard

PROJET